



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 2 avril 2019

Epidémie de dengue à La Réunion : la circulation du virus se poursuit

L'épidémie de dengue se poursuit et sa dispersion géographique est de plus en plus marquée. Plus de 800 cas sont rapportés par semaine : **du 18 au 24 mars 2019, 843 cas de dengue ont été confirmés**. Les foyers du sud de l'île sont toujours très actifs, mais de nouveaux foyers ont été identifiés (Entre-Deux, Saint Philippe, Plaine des Cafres,...). Par ailleurs, une circulation virale est observée dans toutes les communes du nord, et dans l'est. Sous l'impulsion de l'Etat, l'ensemble des acteurs est donc mobilisé et les moyens sont constamment ajustés en fonction de l'évolution de l'épidémie. La mobilisation et les actions de chaque acteur, Etat, communes, intercommunalités et population doivent continuer pour lutter et agir tous ensemble contre l'épidémie en cours.

>> Les mesures de lutte anti-vectorielle et les moyens engagés sur le terrain pour lutter contre l'épidémie

Dès les premiers cas de dengue en 2017, le dispositif de lutte anti-vectorielle (LAV) a été déployé massivement et connaît depuis, une mobilisation très importante. Près de **200 agents réalisent des traitements autour des cas déclarés sur le terrain et sont** actuellement répartis comme suit :

- **80 agents** du service LAV de l'ARS OI
- **40 intérimaires** recrutés par l'ARS
- **40 pompiers volontaires** du SDIS974
- **40 militaires** de la sécurité civile

Ces effectifs permettent de poursuivre une stratégie de LAV basée sur des **interventions systématiques** autour de l'ensemble des cas isolés et foyers émergents, complétées de traitements de pulvérisation spatiale nocturne dans les zones de circulation virale les plus actives.

Cette stratégie a contribué en 2018 à **contenir les zones les plus actives** à un niveau épidémique stable et également à interrompre la circulation du virus dans la majorité des situations d'émergence (85% des interventions autour des cas isolés ont permis d'éviter l'apparition de cas secondaires). Ce dispositif, qui a démontré son efficacité en 2018 en contribuant à **limiter l'ampleur de la vague épidémique**, a vocation à se poursuivre et être amplifié selon l'évolution de la situation.

La mobilisation de la LAV se traduit par les résultats suivants :

- Actuellement : près de **2 000 maisons** sont visitées par semaine
- Depuis le début de l'année 2019 : près de **19 500 contrôles de cours et de jardins** ont été réalisés chez des particuliers avec près de **4900 gîtes larvaires éliminés**, soit **100 000 maisons visitées** depuis le début de l'épidémie.
- Plus de **6 500 flacons de répulsifs distribués gratuitement** : depuis fin août 2018, les interventions de la LAV sont complétées par la distribution gratuite de répulsifs auprès des publics les plus fragiles (personnes virémiques, enfants en bas âge, femmes enceintes, personnes âgées).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



>> L'engagement indispensable des communes et intercommunalités

Les communes et intercommunalités jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la dengue : **nettoyage de quartiers, interventions sur le domaine public et dans les cours et jardins des particuliers, relais des messages de prévention.** Des réunions hebdomadaires de coordination sont mises en place dans les sous-préfectures pour la programmation d'opérations coordonnées de nettoyage de quartiers.

Afin de maintenir les capacités d'intervention des communes, le préfet a décidé en mars 2018 d'affecter de manière exceptionnelle une enveloppe de :

- 400 parcours emploi compétences (PEC) pour les **interventions de nettoyage**
- 200 emplois PEC mobilisés sur des **actions de sensibilisation** du public au sein des foyers de dengue.

Ces contrats, financés à 95% par les services de l'Etat, sont actuellement répartis dans les communes et œuvrent au quotidien dans la lutte contre la dengue.

Par ailleurs, un **arrêté préfectoral de mesures d'urgence** a été pris dès mars 2018 et réactualisé en 2019. Il impose à tous les propriétaires ou occupants l'entretien régulier des bâtiments et terrains placés sous leur responsabilité comprenant l'élimination des gîtes larvaires et des déchets, le nettoyage et le débroussaillage des jardins, la vérification régulière du bon écoulement des eaux pluviales et/ou usées... Cet arrêté autorise les services des communes à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y mener des actions de prévention et d'élimination de gîtes larvaires. En cas de refus ou d'absence du propriétaire, les maires peuvent alors, soit verbaliser le contrevenant, soit procéder à une mise en demeure pour intervention immédiate et réalisation des mesures de lutte aux frais des personnes défaillantes.

>> La participation active de la population réunionnaise est essentielle

Connaitre et appliquer, à **titre personnel**, les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue, reste de loin le moyen le plus efficace pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage :

- Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes, et continuer à se protéger des piqûres de moustiques.
- Se protéger des piqûres de moustiques à l'aide de répulsifs,
- Eliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires) autour de chez soi

La lutte contre la dengue est l'affaire de tous !

Dans le cadre de la campagne de communication « **Stop aux idées reçues** » qui a été lancée le 27 février dernier, des ambassadeurs réunionnais se sont investis, bénévolement, aux côtés des autorités sanitaires, pour relayer, à leur manière, les messages de prévention auprès de la population et lutter contre la circulation du virus.

>> *Retrouver les outils de la campagne sur le site internet de l'ARS OI (www.ocean-indien.ars.sante.fr) en [cliquant ici](#).*



Situation épidémiologique au 2 avril 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 18 au 24 mars 2019, **843 cas de dengue** ont été confirmés.

Les foyers les plus actifs sont situés à :

- La Rivière Saint-Louis
- Saint-Louis
- Saint-Pierre
- Ravine des Cabris
- L'Etang-Salé
- Les Avirons
- Saint-Joseph
- Petite-Ile

De nouvelles zones de transmission ont été identifiées : Entre-Deux, Saint Philippe, Plaine des Cafres, ...

Au total, depuis le début de l'épidémie en 2018, on enregistre :

- **10 865 cas autochtones** (dont **près de 4000 cas** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **304 hospitalisations pour dengue** (dont **148 hospitalisations** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **791 passages aux urgences** (dont **316 passages** depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **Plus de 37 000 cas cliniquement évocateurs** sont estimés (dont plus de 10 000 depuis le 1^{er} janvier 2019)
- **11 décès dont 5 ont été considérés après investigation comme directement liés à la dengue depuis le début de l'épidémie en 2018.** Depuis le début de l'année 2019, 5 décès ont été notifiés, dont 2 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

